

# Temps fort Le maire d'Orléans poursuit un blogueur au tribunal

■ La liberté d'expression et ses limites ont alimenté hier le débat. Assigné en référé par le maire d'Orléans pour usurpation d'identité sur Internet, Antoine Bardet, l'auteur du pastiche, a plaidé la procédure abusive.

Aucune poignée de mains entre les deux protagonistes ni de regards échangés dans la salle d'audience. Serge Grouard, le député-maire UMP d'Orléans, et Antoine Bardet, l'auteur du blog (\*) « Les amis de Serge Grouard », se sont affrontés hier matin sur le terrain judiciaire devant le tribunal de grande instance d'Orléans, une première pour la juridiction. L'édile orléanais reproche, en effet, au militant socialiste, candidat sur la liste de Jean-Pierre Sueur (PS) lors des dernières joutes municipales, d'avoir usurpé son nom, et de manière anonyme, sur un blog mis en ligne depuis septembre 2007.

HIER MATIN, AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ORLÉANS. Serge Grouard (à gauche) s'entretient avec son avocat, M<sup>e</sup> Guy Lemaignan pendant qu'Antoine Bardet (au premier plan) s'appête à prendre place dans l'enceinte de la salle d'audience, quelques minutes avant l'ouverture des débats. (Photo : G. L.)



## « Des petits pastiches »

Devant le président du tribunal, dans une salle investie essentiellement par la presse locale et des membres du comité de soutien d'Antoine Bardet, alias « Fansolo », les conseils des deux parties ont gratifié le public de deux plaidoiries de bonne facture. Ils ont ainsi fait apparaître un vide juridique flagrant puisqu'il s'agit de savoir si « Fansolo » a transgressé les règles de la simple liberté d'expression. Or, aucun texte officiel, pour le moment, ne clarifie les choses en matière d'utilisation du Web.

Pour son avocat, M<sup>e</sup> Emmanuel Tordjman, « cette action est juridiquement impossible ». Et il n'est pas à court d'arguments. « Ce n'est pas de l'injure ni de la diffamation : c'est de la liberté d'expression. » Le conseil d'An-

toine Bardet insiste sur le caractère « léger » du contenu du blog, « des petits pastiches à quelques mois de l'élection municipale ». Un caractère de gravité, selon lui, sans commune mesure avec la mise en œuvre d'« une batterie de procédures » et d'« un arsenal judiciaire pour savoir qui se cache derrière ce blog ». En outre, M<sup>e</sup> Tordjman reproche à Serge Grouard de ne pas avoir assumé le débat en temps et en heure. Le député-maire aurait ainsi agi au-delà du délai de prescription : « C'est trois mois, là on est à un an. »

## « Un préjudice incontestable »

Des propos qui ne manquent pas d'irriter la défense du député-maire d'Orléans par la voix de M<sup>e</sup> Guy Lemaignan.

« M. Grouard est pour la liberté d'expression. Vous ne manquez pas d'audace, car c'est votre anonymat qui a provoqué l'absence de débat. Nous avons en face de nous quelqu'un d'absolument pas courageux ». Et d'ajouter sur un ton toujours aussi véhément : « Il y a une multitude de petites critiques qui, en s'accumulant, occasionnent un préjudice incontestable. Ce blog avait pour finalité de nuire à M. Grouard, de donner un sens équivoque à ses propos. » Sur ce constat, M<sup>e</sup> Lemaignan demande « le retrait définitif du site », actuellement accessible aux seuls abonnés du blog, ainsi qu'« un euro de dommages et intérêts » et « le remboursement des frais engagés par Serge Grouard », soit un peu plus de 7.000 €. De son côté, la partie adverse requiert « 10.000 € pour procé-

dure abusive », glissant au passage que l'on a voulu « nuire à M. Bardet en envoyant sur son lieu de travail un expert et un huissier ». Un emploi qu'Antoine Bardet a depuis quitté à la suite des remous occasion-

nés par cette affaire. Le délibéré sera rendu le 8 octobre prochain.

Grégory Legrand.

(\*) Défini souvent comme un site personnel, un blog

est un espace individuel d'expression, créé pour donner la parole à tous les internautes.

Réagissez sur : [www.larep.com](http://www.larep.com)

## Les réactions des deux parties après l'audience

### Serge Grouard, député-maire UMP d'Orléans.

« La partie adverse n'a aucune plaidoirie. Son seul argument c'est le fait que nous soyons allés en référé, mais nous ne savions pas qui était l'auteur du blog. Je ne conteste pas la liberté d'expression. Je tiens à rappeler quand même que j'ai été un des premiers maires de France à organiser une dis-

cussion en direct sur Internet. Je pense que ce n'est pas correct de procéder à cette méthode de manière anonyme, surtout lorsqu'on se présente sur une liste et que l'on prétend pouvoir représenter ses concitoyens. »

### Antoine Bardet, auteur du blog, militant socialiste.

« J'ai eu l'impression de faire de l'humour. Maintenant, je m'en remets complètement à

la justice de mon pays. Je trouve seulement que cela ressemble à de l'acharnement. Ce blog était accessible à tout citoyen. Serge Grouard aurait très bien pu laisser un commentaire. C'était juste une blague de potache. Là, la procédure employée par la partie adverse mélange tout. Nous verrons bien la décision dans une semaine. »

## Le blog, ce nouveau sport de combat

■ Nouvel arme du militantisme, ces espaces privés fleurissent sur le Net. Plus que la répression, la pédagogie de la responsabilisation doit prévaloir.

Le « blog » est-il un sport de gauche ? À en juger par le nombre de blogueurs qui « prospèrent » dans la blogosphère orléanaise et dont les écrits sont peu amènes pour le député-maire UMP d'Orléans Serge Grouard, on pourrait le croire. « C'est parce qu'on a plus le sens de l'humour à gauche », répond dans un éclat de rire Baptiste Chapuis, jeune élu socialiste d'opposition à Orléans et auteur d'un blog baptisé « Place de la République ».

Le blog militant, en effet, c'est un poil-à-gratter virtuel, un empêcheur-de-tourner-en-rond sur le Net. Il ne supporte

pas le consensus, se complait dans l'offensive. « À 90 %, le blog est critique, c'est le genre qui veut ça, mais il n'a pas valeur journalistique, c'est un moyen de débat horizontal avec une grande liberté d'expression », complète Pascal Martineau, militant socialiste également, et auteur du blog orléanais « Dazibao ».

Pour autant, peut-on tout écrire sur un blog sous couvert que son credo relève du satirique, et que ceux qui le lisent sont censés avoir cette orientation à l'esprit ? Une liberté d'expression exacerbée sans doute par le fait que certains blogueurs avancent à visage couvert, dissimulé derrière un pseudonyme, voire totalement anonymes parfois. « Le fait d'être anonyme, ou plutôt de penser l'être car on ne l'est finalement pas, libère parfois ce petit côté lâche que

l'on a tous en nous », analyse un expert informatique dont l'anonymat protège (cette fois) des activités judiciaires sensibles. « Pour faire un parallèle, les coups de fil anonymes ont considérablement diminué le jour où le numéro de téléphone est apparu sur l'écran de celui qu'on appelait. »

### « Se sentir protégé »

Ceci étant, tous les blogueurs interrogés, de gauche comme de droite, et il en existe, ne sont pas partisans de l'anonymat. Loin s'en faut. « On peut écrire beaucoup de choses sur un blog dès lors qu'on n'est pas anonyme, justement », confie Jacky Minier, dit « mini-Jack », auteur d'un journal citoyen titré « La Gazette d'Orléans ». « Il faut assumer ses positions, je refuse de publier des commentaires anonymes et insultants », poursuit Pascal

Martineau. « C'est vrai qu'on peut se sentir protégé parce qu'on est derrière son ordinateur, même si c'est illusoire, et donc se laisser aller », ajoute Baptiste Chapuis.

Dans la blogosphère orléanaise, le mot « répression » fait évidemment sursauter les « souris » des PC, même si chacun estime que le Net n'est pas exonéré de rendre des comptes. « Les lois existent, cette liberté est encadrée. Si quelqu'un s'estime diffamé, il peut aller en justice », indique Baptiste Chapuis. « Il faut agir avec un blog de la même manière qu'avec un journal ou une radio. Il faut demander à un juge qu'il apprécie le caractère diffamatoire », assure notre expert informatique. Plus que la répression, somme toute peu efficace dans l'univers sans limite du Net, tous préchent pour une



pédagogie de la responsabilisation sur les enjeux d'Internet. Et dès l'école, je pense, dans le cadre de l'apprentissage de la citoyenneté », commente Baptiste Chapuis. Ainsi, le rôle du médiateur du blog n'est pas seulement de veiller à « la bonne tenue » de ses écrits, il s'étend indirectement aux commentaires qui fleurissent après son passage. À lui d'évi-

ter les dérives ou les contre-vérités. « Dans un blog, on s'engouffre sur les pas de l'autre en amenant une surenchère. Il y a comme une excitation collective sur un espace de « liberté » tout acquis », note l'expert adoubé. Le blog, un sport de combat (politique) certes, mais qui, pour être crédible, doit veiller à rester dans les cordes.

Anthony Gautier.